Les New-Workeuses du Web
Email : cindythery.av@gmail.com
Tel : 06 28 64 53 42

📘 RÈGLEMENT INTÉRIEUR – Formation à distance

Formation : Pulse ta boîte – Les New-Workeuses du Web

Public concerné : Tous les stagiaires inscrits à la formation à distance

---

Article 1 – Objet

Le présent règlement est établi conformément aux articles L.6352-3 et L.6352-4, ainsi qu'aux articles R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail.
Il s'applique à tous les stagiaires inscrits à la formation « Pulse ta boîte », **exclusivement dispensée à distance.**

"Conformément à l'article D. 6313-3-1 du Code du travail, Les New-Workeuses du Web assurent une assistance technique et pédagogique tout au long du parcours de formation à distance. Un dispositif de contact direct et une réactivité rapide sont garantis pour faciliter la bonne réalisation de la formation."

Article 2 – Discipline

Les stagiaires s'engagent à adopter un comportement professionnel tout au long de la formation. Il est notamment interdit de :

- se connecter en état d'ébriété ;
- perturber volontairement une session (interruptions, propos déplacés, attitudes non professionnelles) ;
- enregistrer, diffuser ou partager les contenus de formation sans autorisation écrite ;
- détourner l'usage des outils numériques fournis à des fins non pédagogiques.

Article 3 – Sanctions

En cas de manquement, des sanctions peuvent être prononcées, selon la gravité :

- avertissement écrit ;
- blâme ;
- exclusion définitive de la formation, sans remboursement.

Article 4 – Procédure disciplinaire

Avant toute sanction, le stagiaire est informé des faits reprochés et peut être convoqué à un entretien.
Toute sanction est notifiée par écrit dans un délai conforme à la réglementation.

Article 5 – Engagement de confidentialité et propriété intellectuelle

Le contenu de la formation, les supports pédagogiques, les outils, et les méthodes transmis sont la propriété exclusive de la formatrice.

Il est strictement interdit de copier, reproduire, transmettre ou utiliser ces éléments à des fins commerciales ou de diffusion sans autorisation écrite préalable.

Le stagiaire s'engage à **respecter la confidentialité de l'ensemble des échanges réalisés** dans le cadre de la formation, qu'ils aient lieu avec la formatrice ou entre stagiaires.

Article 6 – Évaluation et validation

La formation est validée par :

• La réalisation complète des modules

• La réussite aux diverses évaluations/exercices, proposées lors de l'accompagnement

Une attestation de fin de formation est délivrée pour toute formation suivie intégralement (délivrée sous 10 jours après le Bilan).

Article 7 – Réclamations

Toute apprenante peut adresser une réclamation à l'organisme par écrit à :

cindythery.av@gmail.com

L'organisme s'engage à apporter une réponse dans un délai de 10 jours ouvrés.

Article 8 – Hygiène et sécurité

Dans le cadre d'une formation à distance, chaque stagiaire est responsable de son environnement d'apprentissage.
Il doit veiller à disposer d'un espace calme, stable en connexion internet, et adapté à un suivi sérieux des sessions.

Article 9 – Remise du règlement

Les New-Workeuses du Web
Email : cindythery.av@gmail.com
Tel : 06 28 64 53 42

Ce règlement est communiqué à chaque stagiaire **avant l'inscription définitive**. L'acceptation du règlement conditionne l'accès à la formation.

Article 10 – Date d'entrée en vigueur

Ce règlement est applicable à compter du : 01 janvier 2025

Il est mis à disposition de toutes les participantes avant le démarrage de la formation.

Fait à BARBAISE, le 01 janvier 2025

Organisme de formation :

Les New-Workeuses du Web
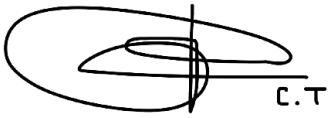
Représenté par C.Thery